

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Evelyne NICOL-HEIMBURGER

Etaient présents : Mmes CASSAN, LABONNE, NICOL, VASSILIEFF MM. COLLI, GENTILHOMME, GREGOIRE, GUIBERT, PAGET, POUSSARDIN, RAFFY

Représenté : M. GUIBERT par Mme VASSILIEFF, Mme CASSAN par M. GENTILHOMME (1^{ère} délibération)

Date de convocation : 13/12/2021

Secrétaire de séance : M. GREGOIRE

ÉLECTION DU MAIRE

Madame Evelyne NICOL-HEIMBURGER, Maire par intérim, expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de M. PAGET il est demandé au conseil municipal de procéder, à scrutin secret, au remplacement du Maire démissionnaire après un appel à candidature.

Sous la présidence de M. Christian POUSSARDIN, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Maire :

Madame Evelyne NICOL-HEIMBURGER fait acte de candidature.

Participants au vote : 11. 11 voix pour Mme NICOL-HEIMBURGER

Mme NICOL-HEIMBURGER est élue Maire.

DÉSIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à l'élection de Madame Evelyne NICOL-HEIMBURGER, le rang de 1er adjoint est vacant. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de : Fixer le nombre d'adjoints à 3 et retenir une élection au 1^{er} rang du tableau.

ÉLECTION DU 1ER ADJOINT

Une élection au 1er rang du tableau ayant été retenue, il convient de procéder à scrutin secret à l'élection du 1er adjoint. Monsieur Christian POUSSARDIN fait acte de candidature.

Participants au vote : 11. 11 voix pour M. POUSSARDIN.

M. POUSSARDIN est élu 1^{er} adjoint.

DELIBERATION SUR LES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'appliquer, comme précédemment, le taux maximal pour le maire et le 1^{er} adjoint.

VIREMENT DE CREDIT

Le montant inscrit au budget 2021 au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) – Article 6531 (Indemnités) étant insuffisante, il convient de procéder à un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à un virement de crédit de 2000€ du chapitre 022 vers le chapitre 65, sur le budget de l'exercice 2021.